

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

**AVIS DE MARCHÉ**  
**travaux**

**Section I: Pouvoir adjudicateur**

**I.1 Nom et adresses**

Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Charles II, 14-15, BE-6000 Charleroi, Code NUTS: BE32B. Tél.: +32 71860000. E-mail: [info@charleroi.be](mailto:info@charleroi.be).  
Adresse principale : (URL) [www.charleroi.be](http://www.charleroi.be)

**I.3 Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL) <https://enot.publicprocurement.be/changeLangage.do?language=fr-FR>  
**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**  
Bureau d'Etudes communal, BE, 327, chaussée de Lodelinsart, BE-6060 Gilly, Code NUTS: BE, Contact : Monsieur Jean-François Malacort. Tél.: +32 71860530. E-mail: [jean-francois.malacort@charleroi.be](mailto:jean-francois.malacort@charleroi.be).  
Adresse principale : (URL) [www.charleroi.be](http://www.charleroi.be)  
**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**  
par voie électronique via (URL) : <https://eten.publicprocurement.be>.

**I.4 Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale.

**I.5 Activité principale**

Services généraux des administrations publiques.

**Section II: Objet**

**II.1 Étendue du marché**

**II.1.1 Intitulé**

Entité - Marché stock cabines haute-tensions.  
N° de référence: 02.2022.12.

**II.1.2 Code CPV**

45311200: Travaux d'installations électriques.

**II.1.3 Type de marché**

Travaux.

**II.1.4 Description succincte**

voir II.2.4.

**II.1.6 Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots?: Non.

**II.2 Description**

**II.2.3 Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE32B.  
Lieu principal d'exécution: Entité.

**II.2.4 Description des prestations (nature et quantité des travaux)**

Les travaux comprennent notamment :

- Le démontage des anciennes installations.
- L'installation de RMU et des transformateurs MT/BT
- L'installation de cabines préfabriquées / Remise aux normes de locaux conservés
- La réalisation des travaux annexes (Travaux BT, travaux de terrassement, ...).

**II.2.5 Critères d'attribution**

Prix.

**II.2.7 Durée**

En mois : 36.  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non.

**II.2.10 Information sur les variantes**

Des variantes seront prises en considération: Non.

**II.2.11 Information sur les options**

Options: Non.

**II.2.13 Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1 Conditions de participation****III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) sera vérifié par le Pouvoir Adjudicateur, via l'application Telemarc, pour tous les soumissionnaires dans les 20 jours calendrier de la date ultime de remise des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Telemarc.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences de l'article 67 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir l'extrait du casier judiciaire de sa société si le Pouvoir Adjudicateur a déjà ce document en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le document mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le document a déjà été fourni.

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées à l'article 67 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation.

A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, de s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire.

**III.1.2 Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection :

Néant.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

Néant

Agrégation requise: P2 (Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels et installations électriques extérieures), Classe 3.

**III.1.3 Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Désamiantage non friable

Le soumissionnaire joindra à son offre la preuve que les traitements simples de désamiantage visés à l'article 56 de l'AR du 16 mars 2016 (traitement d'amiante-ciment non friable ) seront exécutés par une entreprise dont les travailleurs ont suivi une formation adéquate de 8 heures et un recyclage annuel, conformément aux dispositions dudit arrêté.

Le soumissionnaire joindra à son offre la preuve que les travailleurs affectés à ce travail sont titulaires d'un certificat de formation adéquat et, le cas échéant, d'un recyclage. Pour les entreprises étrangères, les certificats de formation et de recyclage équivalents doivent être traduits dans la langue du marché.

2. Le soumissionnaire doit disposer d'un ratio chiffres d'affaires/effectif annuel sur les trois dernières années. Par effectif, on entend le personnel employé par le soumissionnaire qu'il soit d'encadrement ou ouvrier.

3. Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrégation d'entrepreneurs de travaux dans la sous-catégorie P2, classe 3

Durant l'exécution du marché, aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe déterminée.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

2. Le ratio doit être au maximum égal à 500.000 EUR par travailleur sur les trois dernières années (année par année et pas en moyenne).

Afin de vérifier ce critère, les documents à joindre à l'offre sont :

- la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire sont disponibles. Etant donné que ce chiffre d'affaires est disponible via Télémarché, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de se renseigner sur ces données.

3. Sous-catégorie P2 classe 3

Agréation requise: P2 (Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels et installations électriques extérieures), Classe 3.

### III.2 **Conditions concernant le marché**

#### III.2.3 **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché: Non.

## **Section IV : Procédure**

### IV.1 **Description**

#### IV.1.1 **Type de procédure**

Procédure ouverte.

#### IV.1.3 **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre: Non.

### IV.2 **Renseignements administratifs**

#### IV.2.2 **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

#### IV.2.4 **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Français.

#### IV.2.6 **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

En mois : 6.

#### IV.2.7 **Modalités d'ouverture des offres**

Date: .....

Heure locale: .....

Lieu : .....

## **Section VI: Renseignements complémentaires**

### VI.1 **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: Non.

### VI.2 **Informations sur les échanges électroniques**

La facturation en ligne sera acceptée.

### VI.3 **Informations complémentaires**

Visite du site requise:

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux avant chaque commande partielle et de remettre l'annexe B (Attestation de visite dûment complétée, datée par le délégué du Pouvoir adjudicateur et signée par les 2 parties) dans les 5 jours calendriers suivant la demande de commande partielle.

La personne de contact sera désignées avant chaque commande partielle.

La demande de visite des lieux se fera par écrit (mail, fax, courrier).

La visite des lieux permet de visualiser les limites de chantier et de définir avec exactitude les travaux qui seront à réaliser suivant les prix unitaires remis dans l'offre. Suite à celle-ci, le Fonctionnaire dirigeant établira le bon de commande partiel relatif à l'ouvrage.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

### VI.4 **Procédures de recours**

#### VI.4.1 **Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-1040 Bruxelles (Etterbeek). Tél.: +32 22349611.

VI.5 **Date d'envoi du présent avis**  
15/11/2032.